

RGT 30 502

La valise de l'été

Article 1 - Organisation

La société Blancheporte Civad S.A.S., 22 rue de la Blanche Porte à Tourcoing, organise sur le site Blancheporte du 10 juillet au 20 août 2019 un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé RGT 30 502 – La valise de l'été, dont le règlement est déposé chez Maître Sébastien Gobert, Huissier de Justice à Roubaix, associé de la SELARL Gobert, Plassy-Szypula dépositaire du règlement complet de ce jeu.

Article 2 - Participation

Cette opération est ouverte à toutes les personnes majeures ayant eu connaissance du jeu sur le site Blancheporte, à l'exception des membres du personnel Blancheporte et de leurs familles.

Article 3 - Déroulement du jeu

Pour participer, il suffit de se rendre sur le site www.blancheporte.fr et de tenter sa chance du 10 juillet au 20 août 2019 sur le jeu. 3 gagnants seront tirés au sort par l'application : <http://www.dcode.fr/tirage-au-sort-nombre-aleatoire>

Article 4 - Lots mis en jeu

3 bons d'achat de 300 euros chacun.

Article 5 - Attribution des lots

Aucune information ne sera donnée oralement. Les gagnants seront avertis par Blancheporte par mail. Sans réponse de leur part dans un délai de 15 jours, les lots seront perdus ou remis en jeu ultérieurement.

Article 6 - Communication du nom des gagnants

Les gagnants autorisent Blancheporte à faire figurer sur son site leur nom, ville et code postal, sans prétendre à aucune rémunération.

Article 7 - Responsabilité

La participation à la valise de l'été implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau. Blancheporte décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique. Blancheporte ne pourrait être tenue pour responsable si, au cas où les circonstances les y obligeaient, ce jeu devait être modifié ou reporté.

Article 8 - Remboursement des frais de jeu

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la

mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire. Si l'internaute ne se trouve pas dans la situation exposée ci-dessus, les frais de participation (sur la base de 3 minutes de connexion) seront remboursés sur demande écrite, accompagnée d'un justificatif à Blancheporte - Service Clientèle - 59971 Tourcoing cedex (timbre de demande de remboursement remboursé sur demande au tarif lent en vigueur).

Article 9 - Informatique et Libertés

Les données personnelles demandées par Blancheporte sont nécessaires pour permettre la prise en compte de la participation, la détermination du/des gagnants, l'attribution ou l'acheminement des lots. En participant, vous acceptez de recevoir nos offres commerciales, sauf opposition de votre part. Tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement des données le concernant qu'il peut exercer en écrivant à Blancheporte - Service Clientèle - 59971 Tourcoing cedex en joignant la copie de sa carte d'identité.

Article 10 - Règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que des modalités de participation. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite accompagnée d'une enveloppe timbrée pour la réponse en précisant l'intitulé de l'opération, à savoir : RGT 30 502 - La valise de l'été (Timbres de demande de règlement remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur).